



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 100667

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les problèmes que rencontre l'aumônerie catholique des hôpitaux. En effet, de plus en plus en raison de la réorganisation et du regroupement des hôpitaux, de contraintes budgétaires et de nouvelles nominations d'aumôniers musulmans et israélites, les aumôneries s'inquiètent de la tendance à vouloir transformer les oratoires en lieux multireligieux. Sachant la spécificité et le rôle important que joue depuis très longtemps l'aumônerie catholique dans l'accompagnement des malades, il lui demande de faire respecter la circulaire du 20 décembre 2006 qui prévoit qu'un lieu dédié au culte catholique le demeure.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100667

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1674

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)